

spiraies par ponce. On a employé plusieurs moyens pour essayer la laine; l'auteur de ce procédé le recommande comme le plus simple et le plus efficace.

Ce procédé a, de plus, l'avantage de permettre à tout cultivateur de juger sainement de la qualité de sa laine. Il ne faut pas oublier qu'il se trouve également des laines qu'à cause de leur dureté et de leur force en emploi non plus comme laine, mais comme erin.

Préservation du bois contre l'humidité.

On sait avec quelle promptitude pourrit en terre l'extrémité des échelas et des tuteurs employés pour maintenir ou soutenir les arbres, les treilles, etc. Le plus souvent on est obligé de refaire la pointe chaque année, de telle sorte qu'ils deviennent bientôt trop courts et ne tardent pas à être hors de service.

Voici en quoi consiste une composition qui conserve très bien le bois :

On prend 50 parties de résine, 40 parties de craie en poudre et lavée, 300 parties de sable blanc, 40 parties d'huile de lin, une partie d'oxyde rouge de cuivre et une partie de vitriol. On chauffe ensemble, dans un vase de fer, la craie, la résine, le sable et l'huile de lin; on y ajoute ensuite l'oxyde rouge de cuivre et l'acide sulfurique; on agite bien le tout, et on applique tout chaud le compost ainsi obtenu sur le bois avec un fort pinceau à gros crins raides. Si l'enduit est trop épais, on le délaye en y ajoutant de l'huile de lin. Cet enduit sèche promptement, et il forme ensuite un revêtement aussi dur que la pierre. On l'emploie avec beaucoup d'avantage non-seulement pour les pieux et tuteurs, mais encore pour les châssis et caisses en bois; en un mot pour tous les ouvrages qui sont destinés à être mis en contact avec la terre humide.

PROVINCE DE QUEBEC, }

District de Rimouski. }

COUR DE CIRCUIT.

No. 2926.

DIDIER OUELLET, marchand, de la ville de St-Germain de Rimouski,

Demandeur,

vs.

JOSEPH PARENT, fils de Joseph, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Notre Dame du Sacré-Cœur, et actuellement à Fall-River dans l'Etat de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur,

et

PHILIPPE JOSEPH BAZIN, commis-marchand, de la cité de Québec,

Tiers-Saisi.

Le dix-septième jour d'Octobre 1887.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre sous deux mois.

LETENDRE & CHAMBERLAND,

G. C. C.

9 Décembre 1887.—2

LE PRIX COURANT

Journal hebdomadaire

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 30, rue St Jacques, Montréal.

Prix d'abonnement: Montréal, par an \$2; Canada et les Etats-Unis, \$1.50; France, francs 12.50.

Publié par "La Société de publication commerciale."

MONIER et HELBRONNER,

Gérants, à Montréal.

Demande d'emploi comme fermier.

Un jeune homme diplômé à l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, désirerait avoir une place de fermier. Bons certificats fournis. S'adresser à A. L., au Bureau de la Gazette des Campagnes, à Ste Anne de la Pocatière, P. Q.
9 Décembre 1887.—

A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPÉCIALITÉ — Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

3 novembre 1887.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1887---Arrangement pour la saison d'hiver--1888.

Le et après lundi, 28 novembre 1887, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

| | |
|------------------------------|-------|
| Pour Lévis..... | 24.35 |
| Pour Halifax et St-Jean..... | 10.38 |
| Pour Lévis..... | 9.50 |
| Pour Lévis..... | 15.10 |
| Pour la Rivière-du-Loup..... | 15.50 |
| Pour la Rivière-du-Loup..... | 22.32 |

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Moncton, N. Bk., 26 novembre 1887.